



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
28/10/2016

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01116P0183

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de 229 logements collectifs et individuels - ZAC des Frênes à Montevrain (77)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale DOMAINE DES FRENES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale DEMATOS Carlos, Directeur Général

RCS / SIRET 8230321453000161 Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° "Travaux et constructions soumis à permis de construire"	Réalisation d'un ensemble immobilier de 12 841 m2 de surface de plancher (soit une surface de plancher comprise entre 10 000 m2 et 40 000 m2)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

- Réalisation en deux phases sur un terrain de surface totale de 15 257 m2 d'un ensemble immobilier de surface de plancher de 12 841 m2 comprenant 201 logements répartis en 3 bâtiments collectifs, 28 maisons individuelles, des services destinés aux seniors, des espaces verts.

- L'emprise au sol du projet est de 5 230 m2. Le projet prévoit 7 700 m2 d'espaces verts soit 50 % de la superficie du terrain.

- Le projet comprend des maisons individuelles en RDC / R + C et des bâtiments collectifs en R + 3 + C. Le projet prévoit également un sous-sol pour le stationnement.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire, sur un secteur en plein développement et où la demande en logements est forte, un ensemble immobilier destiné aux séniors et comprenant des services destinés aux séniors, bien intégré dans son environnement.

Le site est localisé au sud de la ville de Montévrain, à l'intérieur de la ZAC des Frênes dont l'urbanisation est à densité variable (bâtiments collectifs essentiellement aux abords du projet).

L'ensemble de ce projet doit être un lieu de vie résidentiel par les logements et un lieu de vie pour les séniors afin de générer autour de ce projet d'architecture un véritable ancrage urbanistique. Une mixité qui doit être le garant d'un projet qui sera une véritable pierre angulaire de la ZAC des Frênes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet dont le permis de construire est en cours de dépôt comprendra :

- Etudes liées au projet (géotechnique, diagnostic pollution...)
- Viabilisation du site, terrassements, construction du sous-sol, mise en place des réseaux
- Construction des bâtiments

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble du projet comprend :

- 201 logements en 3 bâtiments collectifs en R + 3 + C
- 28 maisons individuelles en RDC / R + C
- des services destinés aux séniors

Le projet prévoit 141 places de stationnement (61 places pour les logements séniors, 56 places pour les maisons individuelles et 24 places visiteurs) dont 103 en sous-sol.

Des perspectives du site dans sa phase d'exploitation sont données en annexe 07.

Des coupes du projet sont données en annexe 08.

Le plan de l'emprise du sous-sol est donné en annexe 09.

Le projet est soumis à la RT2012, voir étude thermique et formulaires d'attestation en annexe 10.

Une étude de faisabilité des approvisionnements en énergie a été réalisée, elle est donnée en annexe 11.

Le projet prévoit une gestion des eaux pluviales par un ouvrage de rétention dont le volume sera au minimum de 300 m3. La note de dimensionnement et le plan des réseaux est donné en annexe 12.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire en cours
- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R-122-2 du code de l'environnement), objet de la présente demande
- Loi sur l'Eau : rejet en réseau, demande d'autorisation de rejet auprès du gestionnaire de réseau. Dans le cas d'une infiltration des eaux pluviales une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera nécessaire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale du terrain	15 257 m2
- Surface de plancher du projet envisagé	12 841 m2

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Montevrain (77)
ZAC des Frênes, lot 3A3
Parcelle section C n°1132

Coordonnées géographiques¹

Long. 02 ° 45 ' 30 " E Lat. 48 ° 52 ' 16 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par une friche agricole.

Des photos du site et de ses alentours sont données en annexe 03.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Montevrain dispose d'un Plan Local d'Urbanisme dont la dernière révision a été approuvée le 27 février 2014.

La zone concernée par le projet est la Zone UMA, il s'agit d'une zone mixte, de transition entre le bourg et le pôle gare.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Voir annexe 06a La ZNIEFF2 la plus proche est : "Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne" à 3 km au nord-est, Les ZNIEFF1 les plus proches sont : "Forêt de Vallières" à 3,1 km au nord-ouest, "Prés humides de Coupvray" à 3,2 km au nord-est et "Bois de Montguillon et bois de la Garenne" à 4 km à l'est
en zone de montagne ?	☐	☒	Source : DRIEE Ile de France, INPN
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucune Réserve naturelle ou parc naturel n'a été recensé dans un rayon de 5 km autour du projet. On note toutefois un projet de Parc Naturel Régional "Brie et deux Morin" à environ 3,3 km à l'est, voir annexe 06b. Source : DRIEE Ile de France, INPN
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet se situe à environ 700 m d'une infrastructure routière et à environ 1,7 km d'une voie ferroviaire concernées par le PPBE des grandes infrastructures relevant de l'état dans le département de Seine-et-Marne, adopté le 1 Février 2015 Le projet est situé dans une zone dont les niveaux sonores sont situés entre 50 et 55 dB (A). Un extrait de la cartographie du bruit sur Montevrain est donné annexe 06c Source : Département de Seine-et-Marne

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	Les ZPPAUP les plus proches se situent à environ 2,3 km au sud ("Jossigny") et 3,2 km à l'ouest ("Lagny-sur-Marne"), voir annexe 06d. Source : DRIEE Ile de France
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans une enveloppe d'alerte de zone humide (voir annexe 06e). Les zones humides supposées les plus proches sont localisées à l'ouest du projet et correspondent à des boisements et prairies situés plus bas topographiquement. Source : DRIEE Ile de France
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	D'après le site prim.net, la commune de Montevrain est concernée par un plan de prévention des risques naturels inondation "Marne" approuvé le 27/11/2009. Le site n'est pas concerné par le PPRI Marne. Un plan de prévention des risques naturels Mouvement de terrain-Tassements différentiels a été prescrit le 11/07/2001. Retrait-gonflement des argiles : aléa faible (voir annexe 06f) Remontée de nappe : sensibilité très faible à inexistante (voir annexe 06g) Sources : Prim.net, Préfecture de Seine et Marne, BRGM
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La base de données Basias signale quelques sites recensés (sites industriels et activités de service) autour du site, voir annexe 06h. Certains ne sont plus en activité. Aucun site Basol n'est signalé sur la commune de Montevrain. La parcelle correspond à une ancienne friche agricole. Sources : Basias, Basol
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe en zone de répartition des eaux souterraines pour la partie captive de la nappe de l'Albien (voir annexe 06i). Cette nappe profonde du Crétacé inférieur ne sera pas impactée par le projet qui se situe sur des formations de limons des plateaux d'âge quaternaire recouvrant des formations d'âge Stampien inférieur (Oligocène). Sources : Légifrance, DRIEE Ile de France, BRGM.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable (voir annexe 06j, source : ARS Ile-de-France). Les captages les plus proches (Lagny sur Marne 1 et Jossigny 1) ne sont plus actifs et ne bénéficiaient pas de périmètres de protection.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Les sites inscrits ou classés les plus proches se situent à environ 2,7 km au nord-est ("Château et Parc") et 3 km au sud-ouest ("Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire"), voir annexe 06k. Source : DRIEE Ile de France
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé à l'intérieur d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est la zone de protection spéciale "Boucles de la Marne" localisée à environ 3,2 km au nord du projet, voir annexe 06l. Source : DRIEE Ile de France, INPN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé à l'intérieur d'un périmètre de protection de monument historique classé ou inscrit. Le monument historique le plus proche est l'église de Montevrain située à environ 1 km au nord-ouest du site, voir annexe 06m. Sources : DRIEE Ile de France, Ministère de la Culture et du Patrimoine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau au regard de l'aléa remontées de nappe qualifié de très faible. Il est prévu un sous-sol mais qui ne devrait pas atteindre la nappe (pas de pompage d'eaux souterraines en phase chantier). Une étude géotechnique va être entreprise afin de confirmer le niveau de la nappe. L'alimentation en eau potable du projet sera raccordée au réseau d'alimentation public existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impactera pas la masse d'eau. En effet, il n'est pas prévu de drainage ou de pompage des eaux souterraines (ceci sera confirmé par une étude géotechnique).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrassements, notamment ceux liés à la création du sous-sol entraîneront un excédent de terres qui seront évacuées vers les installations adéquates en fonction de leur qualité.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	De par sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les parcelles du projet sont actuellement occupées par une ancienne friche agricole bordée au nord, à l'est et au sud par des constructions récentes et à l'ouest par un bois puis des espaces verts. Le projet prévoit la création d'espaces verts. au regard de sa position et de la nature des terrains, le projet n'aura pas d'impact sur la biodiversité.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet est éloigné des zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2. Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle projet entraînera la consommation d'une surface de 1,5257 ha d'espace naturel correspondant à une ancienne surface cultivée. Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces forestiers ou de zones humides. On notera que le projet prévoit la création d'espaces verts (voir plan de masse en annexe 04), sur environ 50 % de la surface totale du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Montevrain est concernée par le risque transport de matières dangereuses. Le projet n'est toutefois pas situé le long d'une voie pouvant présenter un risque important. On signalera la présence de quelques entreprises classées ICPE essentiellement à l'ouest et au sud du projet. La plus proche se situe à environ 370 m du projet. On ne note pas de site SEVESO à proximité immédiate (voir annexe 06n). Sources : DRIEE Ile de France, Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Montevrain est concernée par les risques naturels suivants : - Séismes (zone de sismicité 1) - Inondation et inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau - Mouvement de terrain - Mouvement de terrain - Tassements différentiels Retrait-gonflement des argiles : aléa faible pour le projet (voir annexe 06f) Remontée de nappe : sensibilité très faible pour le projet (voir annexe 06g) Sources : Prim.net, Préfecture de Seine et Marne, BRGM
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	A ce stade de l'étude, le site n'a pas fait l'objet d'un diagnostic pollution. Toutefois l'occupation du sol correspond à une friche agricole. Le site n'a semble t-il jamais été occupé par des constructions. Un diagnostic pollution sera réalisé dans le cadre du projet. Dans le cas où des pollutions seraient mises à jour, celle-ci seraient gérées et les terres polluées évacuées du site vers des centres adaptés.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier, la présence d'engins implique que le projet sera source de bruit. Toutes les mesures seront prises afin de limiter les bruits. Ainsi, le maître d'ouvrage et son maître d'oeuvre seront attentifs aux mesures mises en place par les sociétés intervenantes : le personnel intervenant devra être sensibilisé à la réglementation sur le bruit, le matériel utilisé devra respecter les normes en vigueur et sera contrôlé, des mesures de limitation des nuisances sonores pourront être mises en place. En phase d'exploitation le bruit sera celui d'une zone résidentielle classique.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	De par sa nature (résidentielle), le projet n'engendrera pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase chantier la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence restera toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance et le chantier ne prévoyant pas d'emploi d'explosifs. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses. En phase d'exploitation, le projet étant situé à l'intérieur d'une zone essentiellement résidentielle bénéficiant de l'éclairage public, il n'aura pas d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Le projet est concerné par l'existence d'un éclairage public.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, il existera un impact du à l'utilisation d'engins entraînant le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés. La société veillera au respect de la réglementation par les entreprises intervenant sur site. En phase d'exploitation, le projet concernant des bâtiments essentiellement à usage de logements, une légère augmentation du trafic est à prévoir notamment aux heures de pointe et par conséquent un rejet supplémentaire de gaz d'échappement. Toutefois, le projet concerne une résidence destinée aux seniors, cette catégorie de population utilise moins souvent la voiture. On signalera également les rejets des systèmes de chauffage (limité par les performances des dispositifs actuels).
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales vers le réseau eaux pluviales. Notamment, un dispositif de décantation sera mis en place. En phase d'exploitation, les eaux pluviales seront rejetées en direction du réseau eaux pluviales après régulation dans un ouvrage tampon enterré de 300 m3 minimum (voir note en annexe 12). Une autorisation de déversement sera demandée au gestionnaire du réseau. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau eaux usées de la commune. Le plan des réseaux eaux pluviales et eaux usées est donné en annexe 12.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les déchets seront gérés par les entreprises intervenantes. Le maître d'ouvrage et son maître d'oeuvre seront attentifs aux mesures prises par les entreprises intervenant sur site (tri, évacuation en filières adaptées...). En phase d'exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique (déchets ménagers essentiellement).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet est situé sur une parcelle actuellement occupée par une friche agricole. Le projet prévoit de créer des logements. Les activités seront modifiées. Toutefois, les abords du projet sont également occupés majoritairement par des logements récents.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site de la DRIEE, Il existe plusieurs demandes d'examen au cas par cas de projets déposées ces 3 dernières années sur la commune de Montevrain et les communes limitrophes. Le secteur situé à proximité du parc Disneyland Paris est très dynamique. Plusieurs autres projets semblent en prévision sur la ZAC des Frênes. Toutefois, ceux-ci sont prévus dans le cadre de la ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté par la SCCV DOMAINE DES FRENES comprend la construction de 201 logements destinés aux seniors (3 bâtiments collectifs en R+3+C et 28 maisons individuelles) sur une surface totale de 15 257 m2.

Les bâtiments seront construits en lieu et place d'une friche agricole, située au milieu de parcelles récemment construites.

Le projet est localisé sur un secteur urbanisé récemment, à l'intérieur de la ZAC des Frênes et à l'écart de zones environnementales sensibles et/ou bénéficiant de protections réglementaires.

La SCCV DOMAINE DES FRENES prévoit prochainement la réalisation d'une étude géotechnique et d'un diagnostic pollution. La société sera attentive en phase chantier aux mesures prévues par les entreprises intervenantes afin de limiter les impacts du chantier :

- qualité des rejets d'eau (décantation notamment des eaux de ruissellement avant rejet en réseau)
- réduction des nuisances sonores
- gestion sélective des déchets de chantier
- contrôle du matériel de chantier
- procédures d'intervention en cas de pollution accidentelle

En phase d'exploitation du projet, les eaux pluviales seront gérées à l'aide d'un ouvrage de rétention enterré à débit régulé et raccordées au réseau eaux pluviales existant. Les eaux usées seront raccordées au réseau eaux usées existant.

Au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une ZAC et d'espaces déjà urbanisés, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement (notamment en phase chantier), nous estimons que le projet de la SCCV DOMAINE DES FRENES peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Cartes, plans et données nécessaires à la définition des enjeux
7 - Vues perspectives
8 - Coupes du projet
9 - Plan du sous-sol
10 - Etude thermique et formulaires d'attestation
11 - Etude d'approvisionnement en énergie
12 - Note de calculs hydrauliques, plan des réseaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Ferrières-en-Brie

le,

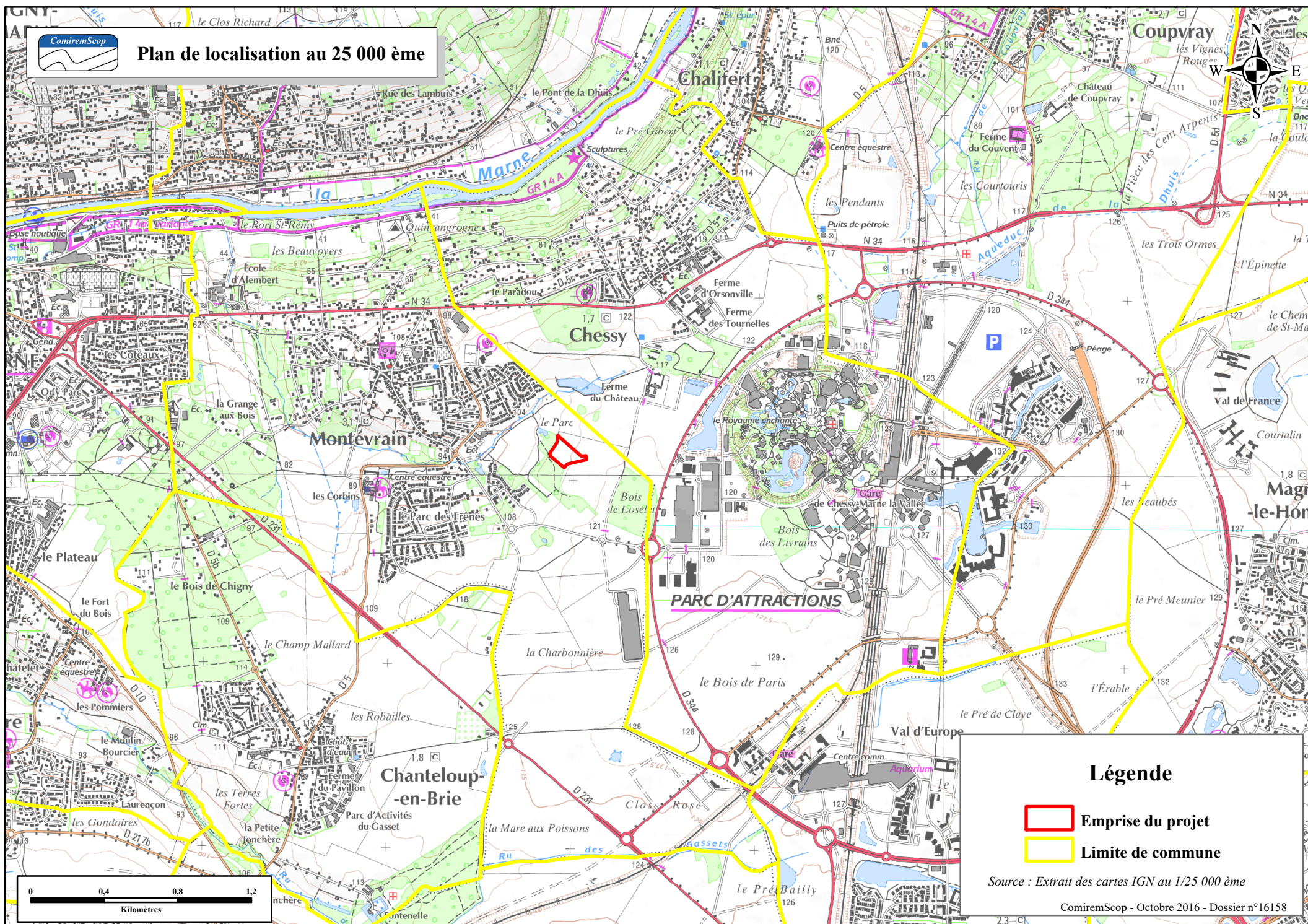
18 octobre 2016

Signature





Plan de localisation au 25 000 ème



Légende

-  Emprise du projet
-  Limite de commune

Source : Extrait des cartes IGN au 1/25 000 ème

ComiremScop - Octobre 2016 - Dossier n°16158

Annexe n°3




Emprise du projet


Photographie
(Source : Comirem Scop,
29/10/2016)

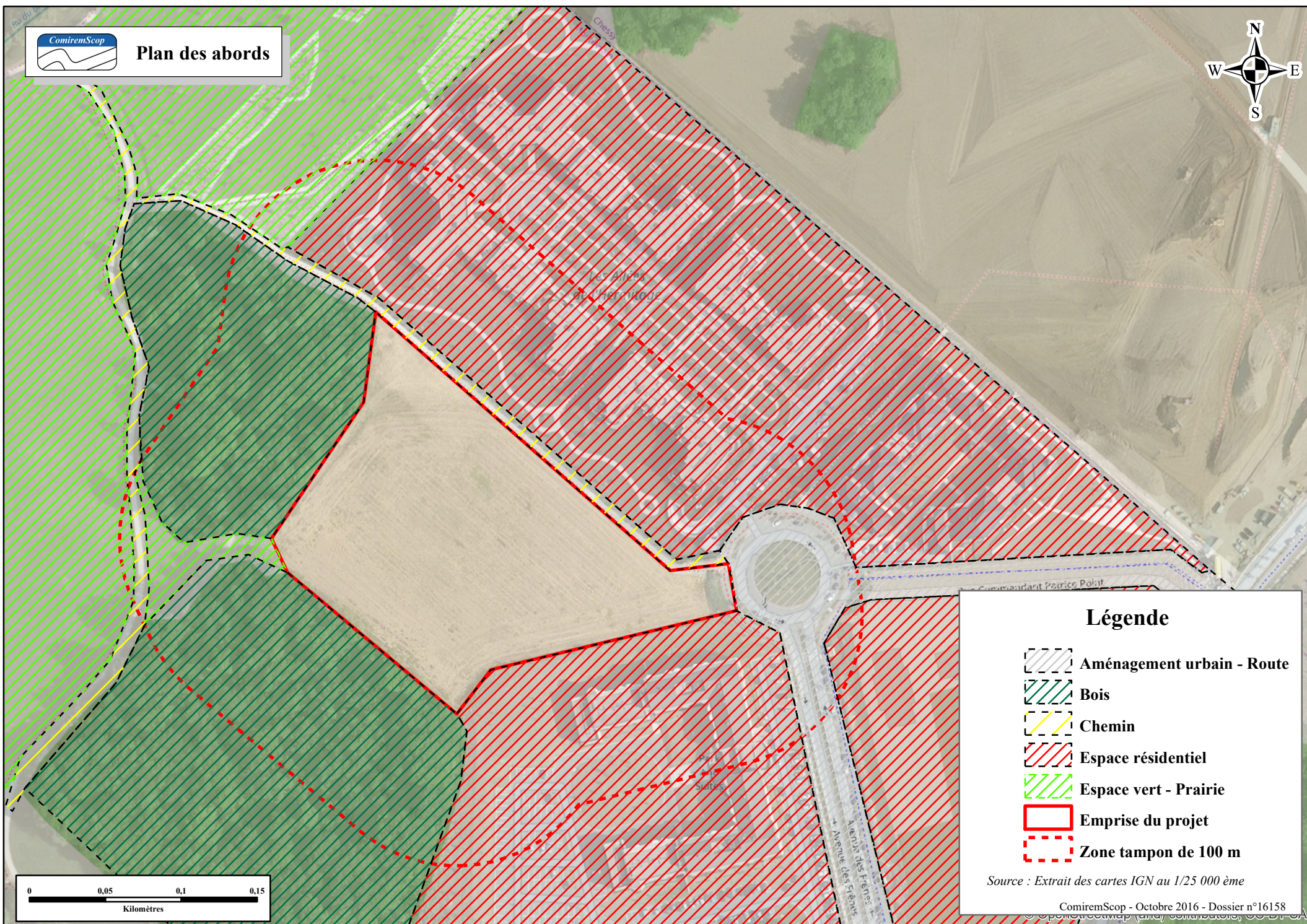
Fond : source Google Earth



MAITRE D'OUVRAGE		MAITRE D'OEUVRE		PROJET		DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE	
GEORGE ST GERMAIN SCCV DOMAINE DES FRESNES 19 Avenue James de Rothschild, 77164 Ferrières-en-Brie		Agence Laurent Fournet architectes 26-30, rue du Pont Hardy - 77400 LAGNY-SUR-MARNE tél : 01 64 02 13 69 fax : 01 64 30 50 56		CONSTRUCTION DE 229 LOGEMENTS ZAC DES FRENES 77144 MONTEVRAN		PLAN DE MASSE ET DE TOITURE	
						28 / 09 /2016 Ech: 1/500	
						PC 02/05	
						Page: 05	



Plan des abords



Légende

-  Aménagement urbain - Route
-  Bois
-  Chemin
-  Espace résidentiel
-  Espace vert - Prairie
-  Emprise du projet
-  Zone tampon de 100 m

Source : Extrait des cartes IGN au 1/25 000 ème